



Ma petite entreprise : bail et contrat

Par **djudju13**, le **17/06/2009 à 10:10**

Bonjour, j'ai actuellement en entreprise individuelle. Je souhaite ouvrir un second magasin (centre auditif) chez un opticien. Le contrat entre les 2 parties me permettra de profiter gratuitement des locaux car je lui verserai un pourcentage sur mon chiffre d'affaire réalisé dans ses locaux. La question que je me pose est : est-ce qu'il est vraiment nécessaire que j'apparaisse sur le bail ? (sur le bail est inscrit qu'il pouvez vendre des prothèses auditives). Normalement la réponse est oui mais là où ça se complique est que je veux que la clientèle que j'aurais dans sa boutique m'appartienne. C'est à dire que si je dois vendre mon entreprise ou céder mon entreprise, le futur acquéreur (grande enseigne ou fils) puisse bénéficier de cette partie de l'entreprise aussi. Est-ce que au cas de vente le CA réalisé dans ses locaux fait partie de mon entreprise ? Merci d'avance. Julien